

Nouveautés

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT DOCUMENT SUR LES CHANGEMENTS APPORTÉS AU CAHIER DES RÈGLEMENTS DES PRIX GÉMEAUX 2012

Le formulaire d'inscription aux prix Gémeaux 2012 sera disponible au www.acct.ca/prixgemeaux/inscription à partir du 9 janvier 2012 et pourra être complété en ligne. Veuillez suivre les instructions.

CAHIER DES RÈGLEMENTS - TÉLÉVISION 2012

> EXIGENCES TECHNIQUES (PAGE 5)

2. Vous devez fournir sept DVD par catégorie de prix inscrite.

5. h) Les DVD doivent être exempts de publicité ou de noir. Chaque épisode doit être présenté en continu afin de faciliter le visionnement des jurés aux étapes de sélection.

5. i) Dans la catégorie « Meilleur reportage », seul le reportage en question doit se retrouver sur le DVD, et non l'épisode entier, afin de faciliter le visionnement des jurés aux étapes de sélection.

> CATÉGORIES DE PRIX

ÉMISSION DRAMATIQUE (PAGE 6)

2. Meilleur téléroman

Nouvelle définition : Continuité dramatique, principalement tournée en studio ou dans les mêmes lieux.

RÉALISATION (PAGE 6)

27. Meilleure réalisation : variétés toutes catégories

change pour

27. Meilleure réalisation : série ou spécial de variétés ou des arts de la scène

AJOUT D'UNE NOUVELLE CATÉGORIE (PAGE 6)

28. Meilleure réalisation : talk-show, jeu, télé-réalité

INFOGRAPHIE (PAGE 7)

60. Meilleure infographie : toutes catégories

change pour

60. Meilleure habillage graphique : toutes catégories

CAHIER DES RÈGLEMENTS - INTERNET ET NOUVEAUX MÉDIAS 2012

> FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Dans le cas d'un projet numérique (site web et/ou application) développé pour une émission ou une série, le(s) producteur(s), soit toutes personnes détenant les droits de l'émission et du projet numérique relié à cette émission et la maison de production web, soit les personnes qui ont contribué à la construction du site web et/ou de l'application (la maison de service et, dans certains cas, le diffuseur) doivent être inscrits.

Nouveautés ^{2/3}

> EXIGENCES (PAGE 5)

Pour les catégories 101 à 104, afin de mieux juger les projets numériques (sites web et/ou applications) reliés à une émission ou série, nous demandons à la maison de production responsable de l'inscription de fournir sept DVD de l'émission ou d'un épisode représentatif de la série reliée au projet numérique inscrit.

Les émissions ou séries produites pour les nouveaux médias dérivées d'une émission télévisuelle déjà existante ne seront plus admissibles dans les catégories 105 à 110. Seules les émissions ou séries au contenu original seront acceptées.

> CATÉGORIE DE PRIX (PAGE 6)

Les catégories suivantes :

101. Meilleur site web pour une émission ou une série : dramatique

102. Meilleur site web pour une émission ou une série : humour, variétés

103. Meilleur site web pour une émission ou une série : affaires publiques, documentaire, magazine, sport

104. Meilleur site web pour une émission ou une série : jeunesse

changent pour

101. Meilleur projet numérique (site web et/ou application) pour une émission ou une série : dramatique

102. Meilleur projet numérique (site web et/ou application) pour une émission ou une série : humour, variétés

103. Meilleur projet numérique (site web et/ou application) pour une émission ou une série : affaires publiques, documentaire, magazine, sport

104. Meilleur projet numérique (site web et/ou application) pour une émission ou une série : jeunesse

La catégorie 109 :

Meilleure émission ou série originale interactive produite pour les nouveaux médias : toutes catégories **devient**

109. Meilleure émission ou série originale interactive produite pour les nouveaux médias

> Description : Production dont la structure narrative est non-linéaire et dont l'expérience est modifiable par les choix de l'utilisateur. Les émissions admissibles dans cette catégorie sont : dramatique, variétés, magazine, affaires publiques, sport, jeunesse.

Ajout d'une nouvelle catégorie

110. Meilleure émission ou série documentaire originale interactive produite pour les nouveaux médias

> Description : Production documentaire de tout genre dont la structure narrative est non-linéaire et dont l'expérience est modifiable par les choix de l'utilisateur. Seuls les documentaires sont admissibles dans cette catégorie.



Nouveautés 3/3

IDENTIFICATION DU DVD

AU SUJET DE L'IDENTIFICATION

L'identification du DVD doit être conforme à celle qui se trouve sur le formulaire d'inscription qui est envoyé à l'Académie. Ce point est très important, car les DVD nous sont envoyés plus tard que le formulaire d'inscription. À noter que vous devez maintenant fournir sept DVD par catégorie de prix inscrite.

AU SUJET DE L'IDENTIFICATION DE L'ÉPISODE

Un épisode d'une série peut être identifié par son sous-titre (ex. : « Lili rentre à l'école »), son numéro (ex. : « épisode 25 ») ou sa date (ex. : « épisode du 01/01/2012 »). Si dans une catégorie donnée, dans votre formulaire d'inscription, l'épisode soumis est « épisode 25 », votre DVD doit être identifié « épisode 25 » et non pas, par exemple, « épisode du 01/01/2012 ». Dans l'identification, le sous-titre est préférable au numéro d'épisode, mais le numéro est préférable à la date. Il se peut cependant que les épisodes d'une série ne comportent pas de sous-titre.

ÉVITER LA DOUBLE IDENTIFICATION

Évitez d'écrire par exemple : « épisode 25 — du 01/01/2012 », car le manque d'espace nous limite à une seule identification.

ÉVITER TOUTE INFORMATION SUPERFLUE

Dans la mesure du possible, évitez d'écrire par exemple : compagnie de postproduction.

POCHETTE DE PRÉSENTATION

Le DVD devra être dans une pochette de papier avec une fenêtre pour voir l'identification.

Libellez le CD selon le modèle suivant :

